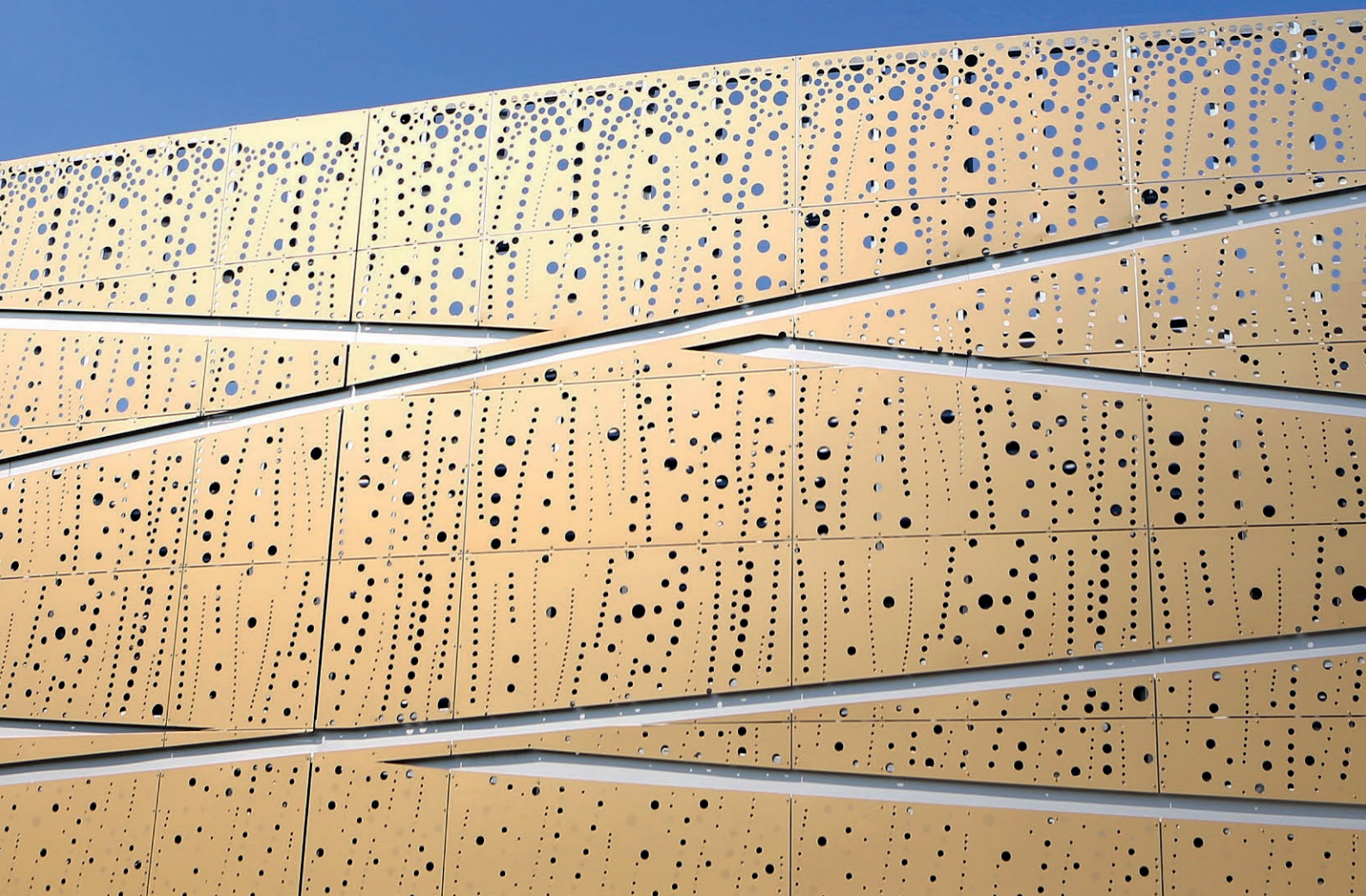
Mulhouse
L'ESPRIT SPORT

Mulhouse

L'ENGAGEMENT SPORTIF de la Ville de Mulhouse ET SA CHARTE



ÉDITO

Le sport est vecteur de nombreuses vertus essentielles au savoir vivre ensemble et au bien-être de chacun. Le respect de l'autre, la tolérance, la persévérance, l'honnêteté, le courage et l'esprit d'équipe constituent assurément des valeurs fondamentales permettant une appréhension positive et sereine de la vie en société.

En tant que maire d'une ville jeune, je garde ces valeurs à l'esprit, et la municipalité s'efforce de les cultiver dans la mise en œuvre des politiques publiques que nous décidons. Aussi, mon équipe municipale et moi-même sommes engagés depuis plusieurs années en faveur d'une démarche volontariste et ambitieuse de construction d'une politique sportive exemplaire.

Le travail que vous menez aux côtés de nos jeunes est essentiel pour la Ville de Mulhouse et vous nous savez investis à vos côtés dans les missions que vous conduisez auprès des mulhousiens. C'est pourquoi, nous avons décidé d'aller encore plus loin dans cette approche afin qu'elle soit partagée et comprise par chacun, acteur ou contributeur.

Nous avons bien conscience des difficultés quotidiennes auxquels vous êtes confrontées dans la gestion administrative et financière de vos clubs. A l'heure où le niveau ces contraintes ne cesse de croître, tant dans le secteur public que privé, nous avons souhaité mieux ajuster notre politique à vos besoins. Ainsi, le calendrier de versement des subventions a été adapté à la saison sportive, nous favorisons la mutualisation des moyens et organisons des réunions d'information pour vous aiguiller vers des financements alternatifs.

Ce document, est le fruit du travail que nous avons mené ensemble, il est l'aboutissement d'une démarche de co-construction que nous avons tous souhaitée. Accompagné d'une charte du sport, il précise notamment les engagements réciproques. A présent, nous entrons dans une nouvelle phase : celle de sa mise en application.

J'émets de mes vœux que ce document constitue le support d'une collaboration future fondée sur le respect, la confiance et la transparence, nous apportant à tous, clubs sportifs et collectivité, entière satisfaction et succès dans la réalisation de nos projets.

Michèle Lutz
Maire de Mulhouse
1re Vice-Présidente de Mulhouse Alsace Agglomération



Christophe Steger
Adjoint au Maire
Délégué aux sports



SOMMAIRE

PRÉAMBULE ..... p. 4 → 5

Les enjeux
Les objectifs

Première partie ..... p. 6 → 11

UNE POLITIQUE SPORTIVE MULHOUSIENNE VOLONTARISTE ET AMBITIEUSE

A. Favoriser le sport pour tous et à tous les niveaux de pratique ..... p. 8
B. Accéder au plus haut niveau de pratique par la formation ..... p. 10
C. Développer des projets sportifs qualifiés : l'acte fondateur de l'engagement des clubs ..... p. 11

Deuxième partie ..... p. 12 → 21

LE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE MOUVEMENT SPORTIF

A. L'accompagnement financier du mouvement sportif ..... p. 14 → 15
B. Le soutien au mouvement sportif ..... p. 16 → 18
C. Les équipements sportifs ..... p. 18
D. La charte du sport basée sur le respect : un outil au service du partenariat entre la Ville et le mouvement sportif mulhousien ..... p. 19 → 20
E. Le soutien à l'événementiel sportif ..... p. 21
F. La collaboration avec l'Office mulhousien des Sports (OMS) ..... p. 21

ANNEXE ..... p. 23

La charte du sport en place dans les équipements sportifs mulhousiens

PRÉAMBULE

L'engagement sportif de la Ville de Mulhouse et sa charte constituent un acte qui affirme les enjeux et les choix prioritaires de la politique sportive de la Ville de Mulhouse.

- **Ils déterminent les principes régissant les relations entre la Ville, les publics et les associations dans le domaine des activités physiques et sportives de loisirs et/ou de haut-niveau.**
- **Ils fixent également les modes d'action mis en œuvre par les acteurs de la vie sportive locale en partenariat avec la Ville.**
- **Ils concernent les pratiques sportives développées en faveur des enfants, des jeunes, des adultes, des personnes en situation de handicap et du mouvement sportif mulhousien.**

Cet engagement constitue un document à caractère contractuel et évolutif adapté aux besoins exprimés par le mouvement sportif, à la demande sociale et aux orientations de la politique sportive de la collectivité.

Dans cet esprit, la Ville de Mulhouse souhaite :
- **définir les orientations de la politique sportive de la collectivité et les moyens mis en œuvre,**
- **préciser et clarifier les rôles et les fonctions des différents acteurs de la politique sportive,**
- **déterminer les droits et les devoirs de chacun.**

L'adhésion aux principes exposés dans le document d'engagement participe à l'attribution de moyens nécessaires à la réalisation des actions des associations sportives mulhousiennes.

Ces principes seront repris en préambule des conventions passées avec le mouvement sportif (locales, départementales, régionales voire nationales).

L'animation, la coordination et la mise en œuvre de la charte relèvent de la mission du Pôle Sports, Jeunesse et Centres sociaux de la Ville qui exerce cette responsabilité sous l'autorité du Maire et de l'adjoint délégué aux sports.

Les enjeux

Mulhouse compte à ce jour près de 170 associations sportives regroupant plus de 22 000 adhérents fédérés autour de 62 disciplines, qui constituent un élément moteur, un maillon essentiel de la pratique sportive à Mulhouse.

La promotion et le maintien de la pratique sportive, dans les meilleures conditions possibles en termes d'accès, de proximité, d'encadrement demeurent des enjeux fondamentaux des politiques publiques de la Ville en termes de cohésion sociale, d'image, de rayonnement extérieur et de santé publique.

Dans une volonté d'accompagnement et de revitalisation de son tissu sportif, d'identification de ses atouts, des outils de modernisation et de professionnalisation des structures, la Ville a initié, à compter de 2014, une démarche de réflexion participative avec les clubs et le concours en 2017 d'un cabinet d'audit spécialisé, afin d'identifier les améliorations à apporter.

Ainsi, le présent engagement sportif de la Ville de Mulhouse et sa charte posent un cadre général au développement du sport et des activités physiques, sportives et de loisirs dans notre ville.

Dans un contexte sociétal en perpétuel mouvement, Mulhouse se devait en effet de redéfinir les contours de sa politique publique en matière sportive dans une démarche de co-construction et d'écoute du mouvement sportif pour encore plus d'efficacité.

Les objectifs

Les lignes directrices, détaillées à travers le présent document, prévoient notamment une régulation et une équité de traitement accentuées dans l'accompagnement des clubs, une optimisation des interventions municipales et une évolution des dispositifs de soutien existants dans un contexte de contrainte budgétaire et d'utilisation efficiente de l'argent public. Elle éclaire aussi les domaines d'actions du sport à Mulhouse, qu'ils soient éducatifs, ludiques, sociaux, mais aussi de santé et de bien-être. Elle représente l'équilibre entre l'intérêt général et la satisfaction personnelle des usagers.

Ainsi, la Ville permet à chacun de bénéficier d'une large offre sportive grâce à des infrastructures de qualité mais aussi d'accompagner les projets innovants, les athlètes de haut-niveau et les jeunes espoirs qui sont prêts à s'investir activement pour le rayonnement national et international de Mulhouse.



Première partie

UNE POLITIQUE SPORTIVE MULHOUSIENNE VOLONTARISTE ET AMBITIEUSE

La Ville de Mulhouse a redéfini sa politique sportive globale autour de trois piliers centraux qui guident l'ensemble de ses décisions et tracent le partenariat avec l'ensemble des structures sportives.

Les 3 piliers de la politique sportive municipale sont :
> favoriser le sport pour tous et à tous les niveaux de pratique,
> accéder au plus haut niveau de pratique par la formation,
> développer des projets sportifs qualifiés.

A. Favoriser le sport pour tous et à tous les niveaux de pratique

« Mulhouse l´esprit sport », consiste à faire vivre la ville au rythme de la pratique sportive. Pour cela, un éventail de dispositifs complémentaires est mis à disposition des usagers :

> **Le concept Mulhouse ville de Running**
Création de parcours afin d'encourager à la pratique de la course à pied ou à la marche.

> **Les Pratiques Sportives Ouvertes accompagnées (PSO)**
Cette offre de proximité, libre et gratuite s'adresse à un public de jeunes adultes et familial. Elle concerne de nombreux sports, dans des équipements sportifs sécurisés.

> **Les Pratiques Sportives Ouvertes autonomes (PSO)**
Il s'agit d'un concept novateur sur le territoire national qui favorise la pratique libre et sécurisée par la dématérialisation des informations permettant l'accès aux équipements sportifs de plein-air.

> **Le sport de proximité**
Le développement d'actions pour les jeunes en partenariat avec les centres sociaux, les associations sportives et différentes institutions partenaires, permet de rapprocher de la pratique sportive des publics qui peuvent en être éloignés. Les objectifs visés sont également de favoriser la mixité sociale et la pratique intergénérationnelle.

> **Mulhouse Sport Santé**
Mulhouse a choisi de s'engager dans le sport santé en faveur des publics sédentarisés, en mobilisant l'ensemble des acteurs du champ des activités physiques et sportives. Un accompagnement renforcé est proposé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

> **Le dispositif Pass'Clubs**
En partenariat avec les clubs sportifs mulhousiens, il permet aux enfants de découvrir et de s'initier à un sport, sur une trentaine de séances annuelles.

> **Le savoir-nager**
En réponse à ce dispositif national, il s'agit de mettre à disposition des créneaux et des maitres-nageurs aux écoles élémentaires de la Ville pour un cycle natation du CP au CM1. Dans ce cadre, les élèves de CM2 reçoivent une carte estivale de gratuité pour l'accès aux bassins de natation.

> **Planètes Aventures**
Pendant les vacances d'été, les jeunes de 3 à 17 ans ont accès chaque jour à une multitude d'activités physiques, culturelles pour s'éveiller, découvrir et développer leur autonomie.



B. Accéder au plus haut niveau de pratique par la formation

La Ville de Mulhouse a mis en place des dispositifs afin de soutenir la formation des jeunes sportifs. Ils sont à disposition de toutes les associations. Ce Parcours d'Excellence Sportive (PES) participe à l'attractivité et à l'image de la Ville de Mulhouse.

> **La mise à disposition d'éducateurs sportifs au bénéfice d'une discipline ou de clubs :**
L'objectif est le développement de la discipline et de la qualité de la formation.

> **La carte Avantage Sport**
Elle cible une centaine de sportifs en leur octroyant des facilités d'entraînement et des prestations annexes telles que des rencontres à thème (exemple : formation nutrition, média-training), suivi et soutien scolaire.

> **Les sections sportives scolaires et le lien avec les universités**
Elles ont pour but de favoriser le double projet réussite sportive et scolaire et de prévenir les phénomènes d'interruption après le collège.

> **L'internat d'excellence sportive (IES)**
Basé au Centre Sportif Régional Alsace, il permet à une cinquantaine de jeunes sportifs de bénéficier de prestations adaptées et de qualité (hébergement, restauration, suivi scolaire et médical) pour la réussite de leur projet : réussite sportive et scolaire dans le respect de leur santé physique.

> **L'accompagnement financier d'athlètes mulhousiens de haut niveau**
Team olympique Mulhouse Alsace (TOMA - JO 2020-24)
En collaboration avec le Conseil local du sport de haut-niveau (CLSHN), une dizaine de sportifs est identifiée comme étant potentiellement sélectionnable pour les Jeux Olympiques. Une convention prévoit un soutien individualisé (technique, financier, projets de reconversion...) en contrepartie de réalisations de performances sportives et d'actions de représentation de la Ville de Mulhouse.

C. Des projets sportifs qualifiés : l'acte fondateur d'engagement des clubs

Les clubs présentent des projets sportifs en adéquation avec la politique sportive municipale, notamment à travers les efforts de mutualisation, dans l'objectif d'accroitre le nombre de licenciés tout en limitant la création d´associations. Cette dynamique est guidée par une logique de convergence de moyens et d´économie d'échelle. Elle préfigure de potentielles fusions de structures, plus performantes et plus efficientes.

La Ville et ses clubs entrent dans une nouvelle relation de partenariat à moyen terme.

• ÉLABORER ET S'ENGAGER

> **Familles Clubs Elite, Performance et Formateurs**

■ **Une orientation forte : bâtir des trajectoires.**

1. Les éléments du projet sportif sont intégrés dans la grille d'évaluation par critères.
2. Le club présente son projet pluriannuel / plan de trajectoire sur 3 ans.
3. La Ville et le club discutent des priorités de trajectoire pour chaque année.
4. Une convention pluriannuelle est signée, incluant une clause de revoyure chaque saison sportive à partir de la saison 2019/2020.
5. En fin de saison, le club fournit les principaux résultats de la mise en œuvre de son projet.

6. La Ville intègre les résultats dans la grille d'évaluation et vérifie l'adéquation des résultats à la trajectoire définie.
7. En application de la clause de revoyure, un avenant financier est défini pour la 2e année dans le respect de la trajectoire.
8. Prise en compte des critères en lien avec les 3 piliers de la politique sportive cités précédemment.

> **Famille Clubs Sportifs**

■ **Le process de décision du montant de la subvention municipale reste inchangé mais la notion de trajectoire devient prépondérante**

Les critères évalués sont les suivants :

1. La mise en place du projet associatif et son avancée régulière ;
2. La structuration du fonctionnement de l'organisation interne / la valorisation du bénévolat et de la diversité ;
3. L'adoption d'une posture d'employeur, le cas échéant pérenniser les emplois.
4. La diversification et le développement de ses revenus / la professionnalisation du pilotage financier ;
5. L'intégration de la démarche quartiers prioritaires de la Ville / Politique de la Ville ;
6. La diversification des activités vers le loisir, santé, bien-être / la mise en place des outils de suivi et de satisfaction des adhérents ;
7. Le développement de l'utilisation des réseaux sociaux / l'ouverture vers le digital.

> **Sportifs individuels**

■ **Une grille spécifique permet d'apprécier les critères et de calculer le montant du soutien de la Ville.**

• LES CONTRATS PLURIANNUELS DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROGRÈS

Le plan pluriannuel de trajectoire sera applicable à la rentrée sportive 2019-2020 et se poursuivra sur la saison 2020-2021. À l'issue d'un processus d'évaluation, ces contrats ont vocation à se poursuivre pour se conclure en 2023-2024, rendez-vous majeur du sport français à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris. Un avenant permettra de déterminer le montant des aides.

La convention dite « classique » prendra fin à l'issue de la saison 2018-2019.


MAHOUT
APPART'CITY
errea
URBAN DUMEZ
Haut-Rhin

Deuxième partie

LE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MULHOUSE ET LE MOUVEMENT SPORTIF

Indépendamment du soutien financier accordé au monde associatif sportif, la Ville joue un rôle de facilitateur.

Elle favorise la circulation des bonnes pratiques, en instaurant des temps d'échanges pour faire progresser l'ensemble des clubs.

Elle facilite des mises en relations entre les clubs et des partenaires et mène une réflexion sur l'optimisation de l'utilisation de ses infrastructures.

A. L'accompagnement financier du mouvement sportif

La Ville de Mulhouse met en œuvre les moyens nécessaires afin de soutenir financièrement les associations sportives. Celles-ci se voient octroyées des subventions en fonction des capacités financières de la collectivité, du budget de la structure et de l'intérêt sportif et municipal du projet présenté, qui doit être en phase avec les orientations de la politique sportive, de la grille d´appréciation et des critères ainsi que de l'évaluation annuelle.

Pour bénéficier d'une subvention, les associations doivent impérativement présenter un intérêt public local et un projet sportif qualifié. Elles doivent être affiliées auprès d'une fédération reconnue par le Ministère des Sports. Le versement des subventions interviendra à l'issue du vote par le Conseil municipal.

1. LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Le rythme de versement des subventions sera calqué sur la saison sportive sous réserve de la fourniture des pièces nécessaires à l'instruction de la demande de subvention.

À titre indicatif, léchéancier se présente comme suit :
- Clubs Élite, Performance+ et Performance : la subvention sera versée en trois fois : deux premiers acomptes sont versés en août et en novembre N. Le reliquat sera versé au premier trimestre de l'année civile.
- Clubs Formateurs : versement d'un acompte en janvier N+1 puis solde en avril N+1,
- Clubs sportifs : versement unique en avril N+1.

Néanmoins et quand bien même le plan de trajectoire permettra une projection à moyen terme pour les clubs élite et performance, un regard dérogatoire pourra être opéré en fonction d'éléments non prévisibles et/ou d'opportunités diverses (accession « administrative », fusion...).

> **Subventions de fonctionnement aux clubs Élite**
La catégorie « Clubs Élite » regroupe les clubs de haut-niveau incontournables dans leurs disciplines de par leurs résultats sportifs de niveau national, voire international, qui contribuent fortement au rayonnement extérieur de la Ville, grâce à leurs positions d'ambassadeur du sport mulhousien.

> **Subventions de fonctionnement aux clubs Performance**
La catégorie « Clubs Performance » regroupe les clubs formateurs orientés vers la compétition qui mettent en œuvre les moyens d'encadrement techniques, humains et financiers nécessaires permettant l'émergence d'un niveau de performance dans le cadre de leur projet sportif.

> **Subventions de fonctionnement aux clubs Formateurs**
La catégorie « Clubs Formateurs » regroupe les clubs qui se distinguent principalement dans le domaine de la formation des jeunes en leur inculquant les notions et les techniques de base et en leur proposant un parcours sportif qui permette une éventuelle poursuite vers la pratique compétitive.

> **Subventions de fonctionnement aux clubs Sportifs**
La catégorie « Clubs Sportifs » regroupe, sans réelle distinction, les clubs sportifs proposant une offre de pratique sportive dite de « loisir » qui s'adresse à toutes et tous avec des lieux de pratique et un encadrement au plus proche des habitants.

> **Subventions d'équipement dans le domaine sportif**
Ce dispositif d'aide permet de participer au financement des équipements (mobilier, travaux, matériel) destinés aux associations intervenant dans le domaine du sport.

2. UNE GRILLE D'APPRÉCIATION ET DES CRITÈRES

Au regard des 3 piliers de la politique sportive municipale, un nouveau partenariat se met en place avec l'émergence de plusieurs outils dont une grille de critères redéfinies.

4 indicateurs principaux permettent de classer les clubs :
- 35% du chiffre d'appréciation globale pour le niveau sportif,
- 35% pour une gestion budgétaire rationnelle, vertueuse, équilibrée et sincère,
- 15% pour l'attractivité : taux de remplissage et impact médiatique,
- 15% pour l'organisation interne du club et le management.

La prise en compte de critères « terrain »
La Ville prend également en compte des critères forts :
- le nombre de licenciés,
- le nombre de licenciés de moins de 18 ans en rapport avec la logique de formation mulhousienne,
- l'organisation d'évènements sportifs régionaux voire nationaux en lien avec les fédérations sportives qui contribuent à l'animation du territoire,
- les efforts de rapprochement, de mutualisation, de travail en réseau et de fusion entre les clubs du territoire,
- la recherche de financements alternatifs institutionnels et/ou privés,
- le respect du fonctionnement associatif et notamment le respect des statuts et le souci de suivi d'une démocratie associative,
- l'affiliation à une fédération sportive reconnue par le Ministère des Sports.

À noter que cet esprit de cadrage concerne également les clubs dits de proximité ou de taille modeste, même si la procédure sera allégée dans la pratique.

3. LES PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'ACTION PARTENARIALE

À l'issue de la saison sportive, une évaluation est réalisée pour mesurer l'écart entre le projet sportif, les actions prévues et ce qui a été effectivement réalisé.

Ainsi l'adéquation des actions sera évaluée selon 4 critères :
- le niveau sportif,
- la santé financière et l'utilisation de la subvention,
- la participation à la vie locale dans une logique d'attractivité,
- l'assise structurelle du club en matière d'organisation et de management.

L'évaluation doit permettre à la collectivité d'apprécier les effets de l'action engagée dans tous les domaines de sa politique afin qu'elle puisse adapter ses projets et ses aides à la demande sociale.

B. Le soutien au mouvement sportif

Promouvoir la pratique sportive à l'échelle d'une collectivité, dans les meilleures conditions possibles en termes d'accès, de proximité et d'encadrement demeure l'un des enjeux fondamentaux dans une ville comme Mulhouse en termes de socialisation, d'image, de rayonnement extérieur et de santé publique.

Il faut maintenir des offres de pratiques sportives diverses, du loisir à la compétition, à destination de tous les mulhousien(ne)s.

La collaboration entre la Ville et les clubs sportifs est basée sur la confiance et le respect mutuel. Dans ce cadre, la Ville s'engage à apporter son soutien aux clubs par la mise en place de nouveaux dispositifs, déclinés ci-dessous :

> **Favoriser les temps d'échanges : Les Rendez-vous du Sport**
Des réunions d'échanges entre les clubs sportifs sont mises en place 2 fois par an, sous l'égide du pôle Sport, Jeunesse et Centres sociaux. Elles permettront l'enrichissement des clubs par le partage de leurs expériences respectives.

> **L'incitation à la mutualisation des moyens**
La Ville encourage les clubs sportifs dans la mutualisation de leurs demandes afin de diminuer leurs frais (achat de fournitures, organisation d'évènements, etc.) et de permettre la constitution d'entités associatives structurées et pérennes.

> **L'organisation d'une formation annuelle dédiée à la recherche de financements alternatifs en faveur des clubs**
Le Pôle Sports, Jeunesse et Centres sociaux organisera chaque année une formation pour aider le mouvement associatif dans son ensemble, à bénéficier de dispositifs d'aides publiques existantes. Parallèlement, elle incite et forme les clubs à la recherche de financements privés.

> **La valorisation du bénévolat**
La Ville reconnait et encourage le bénévolat, notamment au travers de toute la politique d'information, de formation et d'accompagnement proposée par l'équipe du Carré des Associations.

> **L'encouragement des actions remarquables**
La Ville met en lumière les actions remarquables ainsi que les engagements forts en matière de sport-santé, de lutte contre la sédentarité et l'obésité.

> **Le soutien au développement du sport féminin**

La Ville est engagée dans le principe d'égalité entre les femmes et les hommes. Elle incite les acteurs associatifs à s'engager dans une démarche de promotion et de développement de l'activité physique et sportive féminine.

Ainsi, les manifestations sportives au féminin seront valorisées, des actions seront menées en faveur des femmes pour diminuer les inégalités d'accès à la pratique sportive.

> **Favoriser la pratique handisport**
La Ville développe les échanges avec l'ensemble des clubs afin de prendre en compte les attentes et besoins des personnes en situation de handicap. Elle s'engage à poursuivre la mise en accessibilité des équipements sportifs municipaux.


EUROPEAN
YONEX

> Le soutien à la professionnalisation des emplois sportifs
En lien avec les partenaires institutionnels (État, RGE...), la Ville sensibilise et accompagne le mouvement sportif dans sa recherche de financements extérieurs.

> L'accroissement des actions de communication en faveur des clubs
Les clubs sportifs peuvent solliciter via le Pôle Sports, Jeunesse et Centres sociaux, la direction de la communication de la Ville de Mulhouse pour donner de la visibilité à leurs actions auprès du grand public. Les réseaux sociaux sont utilisés de manière réciproque pour promouvoir les actions des clubs et celles de la Ville en matière sportive.

> La facilitation de l'accès aux pratiques sportives autonomes
La Ville facilite l'accès des clubs aux salles et aux terrains réservés à la pratique sportive, pendant les vacances scolaires ou lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

> L'accompagnement de la jeunesse mulhousienne
La Ville s'engage à promouvoir les sports émergeants et urbains : Planète aventures, salon du gaming, cursus scolaire aménagé pour les pratiquants de « e-sports ».

> L'organisation d'évènements permettant de promouvoir les vocations d'arbitre
Conscient de la difficulté des clubs à trouver et à former de nouveaux arbitres, la Ville organise un évènement annuel autour de cette thématique en lien avec les instances fédérales. L'objectif étant d'inciter les jeunes à se tourner vers l'arbitrage.

C. Les équipements sportifs

Avec l'encadrement, l'environnement et l'événementiel, les équipements sportifs constituent la base, le prérequis, de la plupart des pratiques sportives. Ils contribuent fortement à l'aménagement, à l'animation et à l'attractivité du territoire.

La Ville de Mulhouse met un patrimoine sportif terrestre riche et diversifié, à disposition des associations sportives mais également, d'autres utilisateurs (établissements scolaires, usagers).

- 20 gymnases et 6 stades destinés à la formation, l'éducation et la compétition,
- des équipements spécialisés : courts de tennis, boulodromes, maisons des sports d'opposition, dojos, centre équestre, salles de musculation,
- des équipements de proximité : skate parc, parcours de santé, plateaux sportifs, street workout.
- des établissements nautiques attractifs.

> Les objectifs poursuivis

■ **Des équipements sportifs, accessibles, sécurisés et bien entretenus.**
Une convention de mise à disposition doit être signée avec le club qui permettra aux 2 parties de réaliser l'opération en garantissant tous les critères de sécurité.

Par ailleurs, la sollicitation de nouveaux créneaux devra faire l'objet d'une justification auprès du Pôle Sport, Jeunesse et Centres sociaux afin de pouvoir répondre de manière éthique et raisonnée à la forte demande en la matière. À ce titre, la Ville sera utilement concertée au processus d'ouverture de sections sportives rectorales par les collèges et lycées.

D. La charte du sport basée sur le respect : un outil au service du partenariat entre la Ville et le mouvement sportif mulhousien

La Ville de Mulhouse et les associations sportives s'engagent à promouvoir et développer l'activité sportive dans le respect des personnes, des équipements, du matériel et de l´environnement.

La Ville de Mulhouse se réserve le droit de suspendre l'accès à un équipement, en cas de non-respect du contenu, tout ou partie, de cette charte.

L'HUMAIN AU CŒUR DU DISPOSITIF

La présente charte a pour but de régir l'utilisation des infrastructures municipales de la ville de Mulhouse. L'accueil des utilisateurs et les relations avec les services de la Ville sont guidés par des règles qui favorisent le bien vivre ensemble, le respect des agents de la Ville et des utilisateurs.

- La Ville de Mulhouse s'engage dans une démarche bienveillante avec les associations sportives. Cette relation sera basée sur le respect, la confiance et la transparence.
- La Ville de Mulhouse s'engage à répondre rapidement aux demandes : accusé de réception sous 3 jours ouvrés, réponse motivée sous 4 semaines en fonction des impératifs techniques.

- Les clubs s'engagent à respecter le personnel municipal, concierges, personnels d'entretien, éducateurs sportifs et agents de la collectivité, ainsi que leur travail.
- La pratique sportive doit se faire dans la bienveillance, le fair-play, le respect de son adversaire dans ses diversités.
- Les clubs s'engagent à adresser leurs demandes prioritairement aux services, en utilisant les adresses électroniques ou administratives prévues à cet effet : sports@mulhouse-alsace.fr ou equipements.sportifs@mulhouse-alsace.fr

LES ÉQUIPEMENTS ET LE MATÉRIEL

La ville de Mulhouse investit chaque année dans la construction, l'entretien et la pérennisation des équipements sportifs.
L'exploitation des bâtiments et des matériels sportifs imposent la vigilance de tous pour que les sites soient exploités au bénéfice de tous les utilisateurs dans les meilleures conditions d'usage, de sécurité, de confort et de coût.

- La Ville de Mulhouse s'engage à mettre à disposition des usagers des équipements et du matériel adaptés aux pratiques sportives et d'en assurer l'entretien dans le respect des contraintes budgétaires. Les équipements sont conformes aux besoins des entraînements et compétitions.
- La Ville de Mulhouse s'engage à attribuer les créneaux en toute impartialité en motivant ses décisions.
- La Ville de Mulhouse s'engage à garantir la sécurité au sein des équipements.
- La Ville de Mulhouse s'engage à informer les usagers sur les conditions d'utilisation des équipements et du matériel mis à disposition.

- Les clubs s'engagent à laisser les équipements et le matériel mis à disposition en bon état de fonctionnement après leur utilisation et à éviter toute casse ou dégradation.
- Les clubs s'engagent à respecter les modalités de fonctionnement et d'ouverture des équipements sportifs (horaires, créneaux, sécurité...) .
- Les clubs s'engagent à utiliser les équipements et le matériel en respectant l'affectation prévue à cet effet.
- Les clubs s'engagent à informer les services en cas de dysfonctionnement selon la démarche habituelle (mail à equipements.sportifs@mulhouse-alsace.fr)

L´ENVIRONNEMENT

Le sport fait partie intégrante de la vie et de la société actuelle. Cette reconnaissance lui confère une responsabilité sociale qu'il doit exercer en contribuant à encourager les actions en faveur du développement durable.
Les pratiques sportives, la conduite des actions d'animation, la gestion des équipements doivent refléter la préoccupation de tous dans ce domaine et promouvoir les gestes éco-responsables.

- La Ville de Mulhouse s'engage à maintenir en bon état de propreté les lieux mis à disposition et à mettre à disposition des usagers, des poubelles et le matériel nécessaire pour maintenir la propreté des équipements.
- La Ville de Mulhouse s'engage à chauffer de manière raisonnée les équipements sportifs tout en assurant un confort d'utilisation optimal.
- La Ville de Mulhouse s'engage à assurer la maintenance des équipements sportifs et à intervenir en cas de besoin (fuite d'eau, étanchéité, accès...).
- La Ville de Mulhouse s'engage à limiter le débit des robinets pour lutter contre le gaspillage de l'eau : actions de sensibilisation, affichage des bons gestes éco-citoyens...
- La Ville de Mulhouse s'engage à promouvoir les déplacements en groupe. L'utilisation du minibus de la Ville est plébiscité pour les rencontres à l'extérieur et les déplacements.

- Les clubs s'engagent à encourager les bonnes pratiques d'éco-citoyenneté auprès de leurs publics.
- Les clubs s'engagent à tenir les locaux propres et débarassés de tous déchets.
- Les clubs s'engagent à veiller au bon usage du chauffage en évitant de laisser les portes ouvertes.
- Les clubs s'engagent à faire un usage raisonné de l'eau en sensibilisant leurs adhérents à économiser cette ressource : fermeture des robinets, vérification des fuites, optimisation de l'usage des chasses d'eau.
- Les clubs s'engagent à favoriser le co-voiturage et l'usage des transports en commun.

E. Le soutien à l'événementiel sportif

> **Mulhouse, l'Esprit Sport !**
L'évènementiel tient une place de choix dans le développement de la politique sportive : courses sportives, de loisirs et caritatives, pratiques ludo-sportives innovantes, cérémonies aux champions, Horizon JO...

> **Le concept « Mulhouse Ville de running »**
Le running se développe tout naturellement à Mulhouse qui dispose de nombreux atouts pour en faire un fer de lance de l'activité sportive mulhousienne en partenariat avec un certain nombre d'acteurs locaux : compétitions, épreuves festives et récréatives, entrainement en communauté, initiatives caritatives..

> **Attirer des évènements nationaux et internationaux**
Le sport constitue un vecteur d'attractivité du territoire. C'est pourquoi, la Ville cherche à organiser des évènements d'envergure sur son territoire et s´investit dans l'organisation d'évènements nationaux (Tour de France, organisation de phases finales, tournois jeunes, meeting, partenariats, etc.).

> **L'évènementiel sportif**

Des outils d'accompagnement performants et pratiques sont à la disposition des associations : Ingénierie du Pôle (étude de faisabilité, agenda, concertations ...), mise à disposition d'un « Guide des procédures / méthodologie »

Le dossier des « Prescriptions pour l'organisation d'un évènement sportif » a pour but de guider les organisateurs potentiels dans les démarches d'élaboration d'un évènement sportif. Il fixe également les conditions et les principes d'accompagnement de la Ville de Mulhouse.

F. La collaboration avec l'Office mulhousien des Sports (OMS)

Depuis 70 ans, l'OMS apporte son soutien au mouvement sportif mulhousien. Sa mobilisation, aux côtés de la Ville de Mulhouse s'incarne aussi à travers de nombreux évènements conviviaux comme « Tout Mulhouse Court » dans le cadre plus large de « Faites du Sport » ou, ainsi que par des dispositifs innovants à l'instar de la carte Avantage Sport.

> **Le rôle de l'Office mulhousien des Sports**

- Initiation de soirées de formation à thèmes : gestion de projet, communication,
- Promotion de la vie sportive locale : édition annuelle de l'annuaire des clubs, site internet, page Facebook...,
- Coordination du Conseil Local du Sport de Haut Niveau (CLSHN),
- Contribution, via le CLSHN, à la soirée des récompenses,
- Organisation de la Soirée des présidents de clubs mulhousiens et d'échanges internationaux avec les villes jumelées.


Faites
DU Sport!

ANNEXE

La charte du sport

La Ville de Mulhouse et les associations sportives s'engagent à promouvoir et développer l'activité sportive dans le respect des personnes, des équipements, du matériel et de l´environnement.

La Ville de Mulhouse se réserve le droit de suspendre l'accès à un équipement, en cas de non-respect du contenu, tout ou partie, de cette charte.

L'HUMAIN AU CŒUR DU DISPOSITIF

La présente charte a pour but de régir l'utilisation des infrastructures municipales de la ville de Mulhouse. L'accueil des utilisateurs et les relations avec les services de la Ville sont guidés par des règles qui favorisent le bien vivre ensemble, le respect des agents de la Ville et des utilisateurs.

- La Ville de Mulhouse s'engage dans une démarche bienveillante avec les associations sportives. Cette relation sera basée sur le respect, la confiance et la transparence.
- La Ville de Mulhouse s'engage à répondre rapidement aux demandes : accusé de réception sous 3 jours ouvrés, réponse motivée sous 4 semaines en fonction des impératifs techniques.

- Les clubs s'engagent à respecter le personnel municipal, concierges, personnels d'entretien, éducateurs sportifs et agents de la collectivité, ainsi que leur travail.
- La pratique sportive doit se faire dans la bienveillance, le fair-play, le respect de son adversaire dans ses diversités.
- Les clubs s'engagent à adresser leurs demandes prioritairement aux services, en utilisant les adresses électroniques ou administratives prévues à cet effet : sports@mulhouse-alsace.fr ou equipements.sportifs@mulhouse-alsace.fr

LES ÉQUIPEMENTS ET LE MATÉRIEL

La ville de Mulhouse investit chaque année dans la construction, l'entretien et la pérennisation des équipements sportifs.
L'exploitation des bâtiments et des matériels sportifs imposent la vigilance de tous pour que les sites soient exploités au bénéfice de tous les utilisateurs dans les meilleures conditions d'usage, de sécurité, de confort et de coût.

- La Ville de Mulhouse s'engage à mettre à disposition des usagers des équipements et du matériel adaptés aux pratiques sportives et d'en assurer l'entretien dans le respect des contraintes budgétaires. Les équipements sont conformes aux besoins des entraînements et compétitions.
- La Ville de Mulhouse s'engage à attribuer les créneaux en toute impartialité en motivant ses décisions.
- La Ville de Mulhouse s'engage à garantir la sécurité au sein des équipements.
- La Ville de Mulhouse s'engage à informer les usagers sur les conditions d'utilisation des équipements et du matériel mis à disposition.

- Les clubs s'engagent à laisser les équipements et le matériel mis à disposition en bon état de fonctionnement après leur utilisation et à éviter toute casse ou dégradation.
- Les clubs s'engagent à respecter les modalités de fonctionnement et d'ouverture des équipements sportifs (horaires, créneaux, sécurité...) .
- Les clubs s'engagent à utiliser les équipements et le matériel en respectant l'affectation prévue à cet effet.
- Les clubs s'engagent à informer les services en cas de dysfonctionnement selon la démarche habituelle (mail à equipements.sportifs@mulhouse-alsace.fr)

L´ENVIRONNEMENT

Le sport fait partie intégrante de la vie et de la société actuelle. Cette reconnaissance lui confère une responsabilité sociale qu'il doit exercer en contribuant à encourager les actions en faveur du développement durable.
Les pratiques sportives, la conduite des actions d'animation, la gestion des équipements doivent refléter la préoccupation de tous dans ce domaine et promouvoir les gestes éco-responsables.

- La Ville de Mulhouse s'engage à maintenir en bon état de propreté les lieux mis à disposition et à mettre à disposition des usagers, des poubelles et le matériel nécessaire pour maintenir la propreté des équipements.
- La Ville de Mulhouse s'engage à chauffer de manière raisonnée les équipements sportifs tout en assurant un confort d'utilisation optimal.
- La Ville de Mulhouse s'engage à assurer la maintenance des équipements sportifs et à intervenir en cas de besoin (fuite d'eau, étanchéité, accès...).
- La Ville de Mulhouse s'engage à limiter le débit des robinets pour lutter contre le gaspillage de l'eau : actions de sensibilisation, affichage des bons gestes éco-citoyens...
- La Ville de Mulhouse s'engage à promouvoir les déplacements en groupe. L'utilisation du minibus de la Ville est plébiscité pour les rencontres à l'extérieur et les déplacements.

- Les clubs s'engagent à encourager les bonnes pratiques d'éco-citoyenneté auprès de leurs publics.
- Les clubs s'engagent à tenir les locaux propres et débarassés de tous déchets.
- Les clubs s'engagent à veiller au bon usage du chauffage en évitant de laisser les portes ouvertes.
- Les clubs s'engagent à faire un usage raisonné de l'eau en sensibilisant leurs adhérents à économiser cette ressource : fermeture des robinets, vérification des fuites, optimisation de l'usage des chasses d'eau.
- Les clubs s'engagent à favoriser le co-voiturage et l'usage des transports en commun.

Mulhouse L'ESPRIT SPORT

Charte signée par Michèle Lutz, Maire de Mulhouse et l'ensemble des clubs sportifs mulhousiens - Janvier 2019

Mulhouse
L'ESPRIT SPORT



Photo de couvertures : Complexe sportif de la Doller - Mulhouse. Crédits photos : Catherine Kohler / Thomas Itty, ville de Mulhouse